## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 23 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 16 août 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture

NOR: MICB2202758A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 23 janvier 2022, l'arrêté du 16 août 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture est ainsi modifié :

« L'épreuve écrite d'admission se déroulera le 7 juin 2022 en région parisienne et en outre-mer.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 8 juin 2022 en région parisienne. Pour cette épreuve, le recours à la visioconférence pourra être envisagé. »

(Le reste sans changement.)